

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Commune de Trets - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Trets une subvention de 2 197 282 € sur un montant de travaux de 3 687 618 €HT, au titre de la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Trets la convention de partenariat (avenant n°2 au contrat départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants d'affectation et leur modification comme indiqué dans le rapport.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12 085 075 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Trets en application de la délibération n°266 du 22 octobre 2014.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée